

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE**  
**DU 11 OCTOBRE 2012 A 18 HEURES 30**

**Membres présents :**

Mmes BONNET, BARBE (GAGNARD), MAHIEU, BREDILLET E., FUSIER, CHAIX, ANDROLETTI, BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, DUPUIS, POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, BRIE, JEANROCH, FORESTIER, FREREBEAU, LEBLANC, GUYOT, BEAULAT, HUGUENOT, FEVRE, COLOMBERT (PILLOT), ROZAT, ROLLIN, FREI, CROUZIER, SAUVAIN D., GERMAIN (KOSAK), BRIGATTI, BIGEARD, BERNARD, DULIEU, IMARD, AIMEUR, RENAUDOT, ROUSSELET (DANCOURT), FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, BRUN, KOSCIELINSKI, MUGNERET, SACCOMANI, BAUDRON, SUTY, PARMENTIER, MARTEAU, EMAROT, PAUTET, VERDREAU, BESANCON, AUBERTIN, PETIT, DUBOIS, GEVREY.

**Représentés :**

Mme BLIGNY représentée par Mme MAHIEU – Mme GOTTE représentée par Mr IMARD, Mr BERCOQ représenté par Mme BREDILLET – Mr BEURET représenté par Mme FUSIER, Mme BIGEARD représenté par Mme BOUCHET – Mr GUIBLAIN représenté par Mr BRUN, Mr TABEL représenté par Mr MUGNERET – Mr BLANCHARD représenté par Mr KOSCIELINSKI, Mr CHETTA représenté par Mr SACCOMANI – Mr VUILLEMIN représenté par Mr BAUDRON, Mr SAUVAIN représenté par Mr PAUTET – Mr JOUFFROY représenté par Mr AUBERTIN, Mr BRACHOTTE représenté par Mr DUBOIS – Mr MARGUIER représenté par Mr GEVREY.

**Absents/excusés :**

Mmes CHARLOT, MARIE-JOETS, BREDILLET C, CHASTRUSSE, GRANDIOWSKY, Mrs PITOIS, DUMONT, PICHON, DELEPAU, LAPIERRE, MATHE, SEGUIN, PETAZZI, LUSTREMANT, BIZE, RUINET, MAILLOTTE, COLSON, BELIN, GUERBER, JOLIET, LAURIOT, LEMAIRE, BRUNO, PERRICAUDET, BERTHIOT, BON.

**Secrétaire de séance :**

Mr Patrice ESPINOSA

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Patrice ESPINOSA est élu secrétaire de séance.

**AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2012**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 12 Septembre 2012.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 12 Septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

**PRESENTATION DU PLAN DE FORMATION 2012-2014**

Monsieur Patrice ESPINOSA, vice-président demande à Madame Noémie MOUTH, chargée des ressources humaines, de présenter le projet de plan de formation.

La loi du 19 février 2007 instaure la mise en place d'un plan de formation dans les collectivités territoriales.

Sont concernés par le plan de formation, tous les agents titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent.

La loi prévoit des formations obligatoires (formation d'intégration, de professionnalisation) et de nouveaux dispositifs tels que le Droit Individuel à la Formation Professionnelle (DIFP).

Les orientations stratégiques du plan de formation sont les suivantes :

- Accéder aux formations statutaires obligatoires
- Garantir la sécurité de nos agents et des usagers
- Développer et consolider les compétences techniques et relationnelles sur les postes de travail
- Accompagner les parcours de mobilité : VAE, REP

Madame MOUTH présente également le budget formation pour l'exercice 2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de formation 2012-2014.

### **COMITE TECHNIQUE PARITAIRE / AVIS EMIS JUSQU'AU 18/06/2012**

La Communauté de Communes comptant plus de 50 agents, elle a l'obligation d'avoir son propre Comité Technique Paritaire (CTP).

Il a été installé le 30 janvier 2009 et se réunit régulièrement pour émettre des avis notamment sur les suppressions d'emploi, les modifications de temps de travail, le plan de formation et les problèmes d'hygiène et de sécurité.

Monsieur Patrice ESPINOSA présentent les avis émis par le CTP.

Le Conseil Communautaire prend acte.

### **MARCHE DE TRAVAUX – CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (RESTAURANT SCOLAIRE) DE GENLIS – LOT 18**

Le Président expose que le lot 18 – équipement de cuisine n'avait pas été attribué lors de la dernière commission des marchés en raison d'un défaut de renseignement technique sur certains équipements.

Après renseignements complémentaires pris auprès du fournisseur, le bureau d'études « cuisine » CLIC valide les caractéristiques techniques du lave- vaisselle proposé.

La commission des marchés réunie le 4 octobre 2012, a proposé de retenir l'offre de EQUIP LABO FROID pour un montant de 65 914.45 € HT.

Le Conseil Communautaire entérine le choix de la commission des marchés, retient l'offre de EQUIP LABO FROID pour un montant de 65 914.45 € HT.

### **MARCHE DE TRAVAUX – AMENAGEMENT DES LOCAUX DU RPE SUD – LOTS 1 & 2**

Madame Ghislaine POIVRE, Vice-Présidente en charge de la concurrence explique que le maître d'œuvre et architecte en charge de ce chantier a fait plusieurs erreurs dans le cadre de ce marché : d'une part il a omis une partie des fournitures dans le cahier des charges du lot 2- couverture charpente et d'autre part il a commis une erreur dans l'analyse des offres du lot 1-gros œuvre maçonnerie.

Afin de garantir le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement entre les candidats, les marchés relatifs à ces 2 lots ont été annulés.

Toutes les entreprises ayant répondu à ces 2 lots ont été consultées à nouveau.

La commission des marchés s'est réunie le 4 octobre 2012.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les propositions de la commission des marchés et retient :

- l'offre de DAMIN SAS pour le lot 1 - Gros œuvre maçonnerie pour un montant de 16 841.35 € HT,
- l'offre de la SARL MOB 21 pour le lot 2 - Charpente couverture pour un montant de 6 988.93 € HT

### **ACQUISITION D'UN GARAGE PREFABRIQUE**

Le service enfance jeunesse a sollicité l'acquisition d'un garage préfabriqué afin de stocker le matériel pédagogique.

La commission des marchés, réunie le 4 octobre, a proposé de retenir l'offre de la société BREMAS pour un montant de 6 270 € HT (livraison comprise), les travaux de terrassement et fondation sont en sus.

Le Président précise que cette acquisition est subventionnée à hauteur de 80 % dans le cadre du contrat FACEJ signé avec la CAF de Côte d'or

Monsieur le Maire de Genlis rappelle que ce garage sera soumis à un dépôt de permis de construire si sa surface est supérieure à 20 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix de la commission des marchés présenté ci-dessus.

### **BUDGET COMMUNAUTE DE COMMUNES – DECISION MODIFICATIVE N°5**

Madame Françoise JACQUES, vice-présidente en charges des finances expose que suite à des recherches menées par la Trésorerie de Genlis, il y a lieu d'apurer des écritures anciennes concernant le SIVOM et d'inscrire les crédits nécessaires comme suit :

Il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Dépenses :

6718.01 + 6 216,95 € (apurement compte 47211)

Recettes :

7718.01 + 6 216,95 € (apurement compte 47211)

7718.01 + 879,78 € (apurement compte 4718)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

### **CREATION /SUPPRESSION DE POSTES**

Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-Président en charge des personnels, propose l'augmentation du temps de travail de deux adjoints d'animation compte tenu des nécessités de service.

De ce fait, il est demandé la création de :

- 1 poste d'adjoint animation de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 17h30 hebdomadaires annualisées, à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2012**,

- 1 poste d'adjoint animation de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 17h30 hebdomadaires annualisées, à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2012**,

Et la suppression de :

- 1 poste d'adjoint animation de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 13h hebdomadaires annualisées, sous réserve de l'avis du CTP.

- 1 poste d'adjoint animation de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 16h hebdomadaires annualisées, sous réserve de l'avis du CTP.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces créations et suppressions de postes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RECRUTEMENT**

Monsieur Patrice ESPINOSA explique que compte tenu des effectifs toujours en hausse dans les accueils périscolaires et des départs de certains agents, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est dans l'obligation de recruter régulièrement pour des temps non complets. Le service ressources humaines a épuisé l'ensemble des candidatures en sa possession et a des difficultés à obtenir de nouveaux CV auprès de la maison de l'emploi. Monsieur Patrice ESPINOSA propose à ses collègues, Maires, d'insérer le message suivant dans leur bulletin municipal afin de constituer un vivier de candidatures. Ce message sera également insérer sur le site internet.

§ § §

*La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est amenée à recruter régulièrement des agents à temps non complet pour son service périscolaire.*

*Profil souhaité : Qualification en lien avec les métiers de l'enfance et de la jeunesse.*

*Si vous êtes intéressés, merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV à :  
Monsieur le Président Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Impasse Arago 21110 GENLIS.*

§ § §

### **CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur Christian BEAULAT, Vice-Président en charge du service enfance jeunesse, expose que le Président de la république et le ministre de l'éducation nationale se sont prononcés sur les rythmes scolaires de la rentrée 2013 à savoir une semaine de 4,5 jours avec cours le mercredi matin, une journée de cours de 5 heures et 1 heure d'aide au devoir le soir.

Il propose d'organiser une réunion inter-commissions (enfance jeunesse, finances) afin d'étudier les impacts de ces changements sur l'organisation du service périscolaire.

Un délégué rappelle qu'il est important de garder en mémoire l'éventuel départ de Brazey en Plaine de la Communauté de Communes et la perte de recettes fiscales qui l'accompagne avant de réfléchir à la prise de compétence supplémentaire.

### **ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Suite à la consultation de plusieurs entreprises, l'entretien des espaces verts de la zone de Boulouze sera confié aux entreprises suivantes :

#### **↳ FEVRE VIELLARD**

- Tonte du rond point de la RD905 et du parking public (4fois/an) forfait 2000 € HT
- Tonte des digues et des abords du bassin d'irrigation (8 à 14 tontes/an) 110 € HT/tonte

#### **↳ RN ENVIRONNEMENT**

- Débroussaillage des parcelles non vendues (1fois/an) 112€HT/hectare soit environ 448 € HT
- Traitement trottoirs désherbant chimique (2fois/an) forfait 390 € HT

Monsieur Gérard TREMOULET, Vice-président en charge de la commission environnement regrette que le désherbage thermique n'ait pas été privilégié. En effet, sa commune fait partie de celles qui se sont engagées dans le zéro phyto.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Le Secrétaire de Séance,  
Patrice ESPINOSA

Le Président,  
Jean-Louis AUBERTIN